

SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 AVRIL 2025

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 7 avril 2025 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents:

MAIRESSE : Gisèle Saindon

CONSEILLERS : Roger Lavoie
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté
Samuel Sirois

ABSENT : Alexandre Côté

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Gisèle Saindon, mairesse.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présent.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 12 Divers demeure ouvert.

2025-04-50

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Chemin d'hiver / Ouverture des routes secondaires
6. Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2025
7. Demande de financement / Ensemble vocal Synergie
8. Offre d'emploi / Directrice générale adjointe / Poste en relève
9. Résolution / Abolition du Programme Réno Région
10. Corporation des Loisirs de Saint-Éloi / Subvention annuelle
11. Voirie
 - Engagement ouvrier municipal
 - Niveleuse
12. Divers
 - Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

.....

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

2025-04-51

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux prend son siège. Il est maintenant 19h34.

La directrice générale présente le dernier procès-verbal. Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus est accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2025-04-52

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 7 avril 2025.

Annie Roussel, Directrice générale

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2025-04-53

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 04-2025 des comptes payés soit accepté au montant de \$340 265.88 et que le bordereau numéro 04-2025 des comptes à payer soit accepté au montant de \$78949.27 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. CHEMIN D'HIVER / OUVERTURE DES ROUTES SECONDAIRES

Les membres du conseil demandent à la Directrice générale d'informer notre entrepreneur de chemin d'hiver d'ouvrir les routes secondaires pour la fin du mois d'avril.

.....

6. SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2025

2025-04-54

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi débourse un montant de \$16 236 au plus tard le 30 juin 2025 et un autre montant de \$16 235 au plus tard le 31 octobre 2025 pour la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour la période du 1^e janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un montant total de \$32 471.

.....

7. DEMANDE DE FINANCEMENT- ENSEMBLE VOCAL SYNERGIE

2025-04-55

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 50\$ à l'Ensemble Vocal Synergie comme partenaire Bronze pour les concerts printaniers.

.....

8. OFFRE D'EMPLOI / DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / POSTE DE RELÈVE

2025-04-56

Attendu qu'il y a de plus en plus d'ouvrage administratif au bureau municipal;

Attendu que la Directrice générale a besoin d'aide pour répondre à tous les demandes gouvernementales, citoyennes et autres;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi demande à la

Directrice générale de faire passer une offre d'emploi sur les réseaux sociaux gratuits tel que Facebook, Univers Emploi, Place aux jeunes, Emploi Québec et dans le journal InfoDimanche au coût de 351\$ plus taxes.

2025-04-57

9. RÉSOLUTION / ABOLITION DU PROGRAMME RÉNO RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Éloi demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

2025-04-58

10. CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI / SUBVENTION ANNUELLE

Attendu que la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi a payé au complet son compte de taxe annuel pour l'année 2025;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 1500\$ soit la moitié de la subvention qui est de 3000\$ à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour les aider à payer les taxes municipales et scolaire de l'année 2025.

L'autre moitié sera versée à l'automne étant donné que la Municipalité a demandé en 2016 des comptes rendus de leur réunion et de leur état financier mensuel et ceci afin de les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l'électricité et autres.

De plus, la municipalité s'engage à payer les coûts reliés à la comptabilité fait par Madame Sylvie Bélanger, le coût du technicien en loisirs, l'entretien des extincteurs, le coût des assurances 2025 ce rattachant à ladite corporation et le coût de l'entretien du stationnement durant la saison hivernal 2025-2026.

.....

11. VOIRIE

A- ENGAGEMENT OUVRIER MUNICIPAL

2025-04-59

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi engage Monsieur Ronald Élie Houde en tant qu'ouvrier municipal pour la municipalité de Saint-Éloi, qu'un contrat de travail définissant les conditions d'embauche, les tâches et les fonctions soit préparé prochainement et que Madame la Mairesse Gisèle Saindon et Madame Annie Roussel Directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi.

.....

B- NIVELEUSE / CHEMIN DES TROIS-ROCHES

La Directrice générale informe les membres du conseil des plaintes reçues concernant le chemin des Trois-Roches. Après discussion, les membres du conseil demandent aux Entreprises S. Desjardins inc. de passer la niveleuse sur le chemin des Trois-Roches, sur le Rang 3 Ouest et à quelques endroits problématiques sur la Route de la Station afin de remettre le chemin dans un état plus carrossable le plus tôt possible et ceci lorsque l'entrepreneur jugera que la température est adéquate.

.....

12. DIVERS

CORRESPONDANCE

La Directrice générale fait par aux membres du conseil de quelques correspondances reçus durant le mois.

.....

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil.

.....

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-04-60

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h33.

.....

Gisèle Saindon, mairesse
Gisèle Saindon, mairesse

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, Directrice générale

Je, Gisèle Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.